

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales
et de la santé

ARRETE

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement
d'ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1997 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 13 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2017 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme CAAMANO Delphine	Ingénieure en chef du génie sanitaire, représentant le directeur général de la santé – Présidente ;
M. BOUSSERRHINE Nourredine	Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil ;
M. DECHAUX Eric	Ingénieur en chef du génie sanitaire à l'autorité de sûreté nucléaire ;

Mme FLOCH-BARNEAUD Adeline

Ingénieure du génie sanitaire représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;

M. HERBRETEAU Nicolas

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé d'Ile de France – délégation départementale du Val d'Oise ;

Mme MALLET Nathalie

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile de France – délégation départementale des Yvelines ;

M. TRICARD Dominique

Inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant le chef de l'Inspection générale des affaires sociales.

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par Monsieur TRICARD.

Article 2

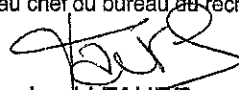
Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **23 MARS 2017**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Ingrid FAURE